

CERTIFIED AS A TRUE COPY.

ETTELBRUCK, 25 June 2025

Alvotech

Société anonyme

Gesellschaftssitz: 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

R.C.S. Luxemburg B 258884



HAUPTVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

vom 25. Juni 2025

Nummer 19657

In the year two thousand and twenty-five, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before us, *Maître* Marc Elvinger, notary residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an annual and extraordinary general meeting of the shareholders of **Alvotech** (hereinafter the "**Company**"), a *société anonyme*, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 258884, having its registered office at 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of *Maître* Marc Elvinger, notary residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 2021, published in the *Recueil Electronique des Sociétés et Associations* on 7 September 2021 under reference RESA_2021_191.217. The articles of association were last amended by deed of the undersigned notary on 1 July 2024, published in the *Recueil Electronique des Sociétés et Associations* under reference RESA_2024_156.1561 on 11 July 2024.

The meeting opened at 09:00 a.m. CEST with Ms. Tanya Zharov, professionally residing in Reykjavik, Iceland, in the chair.

The chairman designated Mr. Alexander Olliges, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr. Benedikt Stefansson, professionally residing in Reykjavik, Iceland, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders represented, the votes received in writing, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxyholder of the shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The said proxies and voting forms, initialled by the persons having received proxy to sign the present minutes and the acting notary, shall remain

annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That this general meeting was duly convened by notices containing the agenda of the meeting and published on the RESA number RESA_2025_111.34 on 23 May 2025, in the Luxembourg Wort, umber 119, page 51, on 23 May 2025 as well as via FNS on the Luxembourg Stock Exchange under the address <https://www.luxse.com/search?dataType=documents&q=alvotech>.

IV. Pursuant to the articles of association of the Company and the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (i) no resolution is required regarding item (1) of the agenda and (ii) resolutions regarding items 2-8 of the agenda will be passed at a simple majority of the votes validly cast, without any quorum requirement, and (iii) item 9 of the agenda will be passed at a majority of 2/3 of the votes validly cast and only if a quorum of at least half of the share capital is fulfilled.

V. Pursuant to the attendance list, two hundred seventeen million ninety-four thousand five hundred fifty-nine (217,094,559) common shares out of three hundred twenty-four million eight hundred one thousand forty (324,801,040) issued common shares entitled to vote are represented and all the shareholders represented declare that they have had due notice knowledge of the agenda prior to the meeting. Considering eleven million eight hundred twenty-five thousand one hundred thirty-eight (11,825,138) common shares were held by a subsidiary of the Company on the Record Date and related voting rights were suspended, sixty-nine point three six per cent (69.36%) of the shares entitled to vote are represented at the meeting.

VI. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda.

VII. The agenda of the present meeting is the following:

AGENDA

1. Presentation of the management reports of the board of directors of the Company (the "**Board of Directors**") and the reports of the independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) on the Company's annual financial statements and on the consolidated financial statements of the Alvotech group for the financial year ended 31 December 2024.

2. Approval of the Company's annual financial statements for the financial year ended 31 December 2024.

3. Approval of the consolidated financial statements of the Alvotech group for the financial year ended 31 December 2024.

4. Acknowledgement of the loss of the Company for the financial year ended 31 December 2024 and allocation of result.

5. Granting of discharge (*quitus*) to (a) Mr. Róbert Wessman, (b) Ms. Ann Merchant, (c) Ms. Lisa Graver, (d) Ms. Linda McGoldrick, (e) Mr. Richard Davies, (f) Mr. Tomas Ekman, (g) Mr. Faysal Kalmoua, (h) Mr. Arni Hardarson and (i) Mr. Hjörleifur Pálsson for the exercise of their respective mandate as

member of the board of directors of the Company during the financial year ended 31 December 2024.

6. Renewal of the mandate of Deloitte Audit as independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) of the Company in relation to the Company's annual financial statements and the consolidated financial statements of the Alvotech group for the financial year ending on 31 December 2025 until the annual general meeting of the Company approving such financial statements.

7. Renewal of the mandates of (a) Mr. Róbert Wessman, (b) Ms. Ann Merchant, (c) Ms. Lisa Graver, (d) Mr. Richard Davies, (e) Mr. Tomas Ekman and (f) Mr. Arni Hardarson as member of the board of directors of the Company until the annual general meeting of the Company approving the Company's annual financial statements for the financial year ending on 31 December 2025.

8. Presentation of and advisory vote on the remuneration report for the board of directors of the Company.

9. (i) Presentation of the report of the board of directors of the Company on the renewal and the decrease of the authorised share capital and the waiver of the preferential subscription rights; (ii) decision to renew for a period of five (5) years and to decrease the authorised capital of the Company from its current amount of fifty-nine million thirteen thousand five hundred fifty-four US dollars and sixty-five cents (USD 59,013,554.65) consisting of five billion nine hundred one million three hundred fifty-five thousand four hundred sixty-five (5,901,355,465) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, to the amount of four million five hundred thousand US dollars (USD 4,500,000) consisting of four hundred fifty million (450,000,000) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each; and (iii) subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in the form published on the website of the Company at <https://investors.alvotech.com/events/event-details/annual-general-meeting-2025> under the title "Proposed Amended and Restated Articles".

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders after acknowledging the convening notice and related documents and upon deliberation took, and required the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The board of the meeting presents and the general meeting of shareholders acknowledges the management reports of the Board of Directors and the reports of the independent auditor on the Company's annual financial statements and on the Company's consolidated financial statements for the financial year which ended 31 December 2024.

Second resolution

The general meeting of shareholders approves the Company's annual financial statements for the financial year ended 31 December 2024 showing a balance sheet total of two billion eight hundred forty-seven million two

hundred twenty-seven thousand ninety-six United States dollars (USD 2,847,227,096), as presented by the Board of Directors.

The resolution was passed with:

- two hundred fifteen million two hundred thirty-nine thousand two hundred thirty-five (215,239,235) votes in favour;
- one million eight hundred fifty-five thousand eighty-nine (1,855,089) abstentions; and
- two hundred thirty-five (235) votes against.

Consequently the resolution is adopted.

Third resolution

The general meeting of shareholders approves the consolidated financial statements for the financial year which ended on 31 December 2024 showing a balance sheet total of one billion two hundred twenty-one million four hundred thousand United States dollars (USD 1,221,400,000), as presented by the Board of Directors.

The resolution was passed with:

- two hundred fifteen million two hundred thirty-nine thousand four hundred seventy (215,239,470) votes in favour;
- one million eight hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-nine (1,854,889) abstentions; and
- two hundred (200) votes against.

Consequently, the resolution is adopted.

Fourth Resolution

The general meeting of shareholders acknowledges a loss of one hundred twenty-nine million eight hundred thirty-three thousand five hundred eighty-one United States dollars (USD 129,833,581) and resolves to carry forward such loss to the next financial year.

The resolution was passed with:

- two hundred fifteen million two hundred thirty-eight thousand one hundred ninety-eight (215,238,198) votes in favour;
- one million eight hundred fifty-six thousand two hundred thirty-eight (1,856,238) abstentions; and
- one hundred twenty-three (123) votes against.

Consequently, the resolution is adopted.

Fifth resolution

The general meeting resolves to grant discharge to the following members of the Board of Directors for the exercise of their mandates during the financial year ended 31 December 2024:

- (i) Róbert Wessman;

- (ii) Ann Merchant;
- (iii) Lisa Graver;
- (iv) Linda McGoldrick;
- (v) Richard Davies;
- (vi) Tomas Ekman;
- (vii) Faysal Kalmoua;
- (viii) Arni Hardarson; and
- (ix) Hjörleifur Pálsson.

The resolution was passed with:

- two hundred fifteen million two hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-six (215,237,156) votes in favour;
- one million eight hundred fifty-six thousand nine hundred forty-one (1,856,941) abstentions; and
- four hundred sixty-two (462) votes against.

Consequently, the resolution is adopted.

Sixth Resolution

The general meeting resolves to renew the mandate of Deloitte Audit, a *société à responsabilité limitée* existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895, as independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) of the Company in relation to the Company's annual financial statements and its consolidated financial statements for the financial year ending on 31 December 2025 until the annual general meeting of the Company approving such financial statements .

The resolution was passed with:

- two hundred fifteen million two hundred forty thousand five hundred thirty-seven (215,240,537) votes in favour;
- one million eight hundred fifty-three thousand nine hundred eighty-six (1,853,986) abstentions; and
- thirty-six (36) votes against.

Consequently, the resolution is adopted.

Seventh Resolution

The general meeting of shareholders resolves to renew the mandates of the following members of the Board of Directors until the annual general meeting of the Company approving the Company's annual financial statements for the financial year ending on 31 December 2025:

- (i) Róbert Wessman;

- (ii) Ann Merchant;
- (iii) Lisa Graver;
- (iv) Richard Davies;
- (v) Tomas Ekman; and
- (vi) Arni Hardarson

As a consequence, the board composition of the Company for the financial year ending on 31 December 2025 is as follows:

- (i) Róbert Wessman;
- (ii) Ann Merchant;
- (iii) Lisa Graver;
- (iv) Richard Davies;
- (v) Tomas Ekman;
- (vi) Arni Hardarson; and
- (vii) Hjörleifur Pálsson.

The resolution was passed with:

- two hundred thirteen million eight hundred eighty-six thousand one hundred ninety-nine (213,886,199) votes in favour;
- one million eight hundred fifty-eight thousand three hundred fifty-two (1,858,352) abstentions; and
- one million three hundred fifty thousand eight (1,350,008) votes against.

Consequently, the resolution is adopted.

Eighth Resolution

The general meeting of shareholder resolves to pass an advisory vote on the remuneration report for the members of the Board of Directors for the financial year ended 31 December 2024.

The resolution was passed with:

- two hundred three million eight hundred sixty-eight thousand six hundred forty-six (203,868,646) votes in favour;
- eleven million two hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (11,219,277) abstentions; and
- two million six thousand six hundred thirty-six (2,006,636) votes against.

Consequently, the resolution is adopted.

Ninth Resolution

The general meeting of shareholders resolves (i) to acknowledge the report of the board of directors of the Company on the renewal and the decrease of the

Consequently, the resolution is adopted.

There being no further business, the Meeting is closed at 9:45 a.m. CEST.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, **the English version will prevail.**

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Marc Elvinger, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de **Alvotech** (la « **Société** »), une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 258884, ayant son siège social au 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon acte reçu en date du 23 août 2021 par Maître Marc Elvinger, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Recueil électronique des sociétés et associations n° RESA_2021_191.217 en date du 7 septembre 2021. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 1^{er} juillet 2024 par le notaire soussigné, publié au Recueil électronique des sociétés et associations n° RESA_2024_156.1561 en date du 11 juillet 2024.

L'assemblée a été ouverte à 9:00 CEST sous la présidence de Madame Tanya Zharov, résidant professionnellement à Reykjavik, Islande.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Alexander Olliges, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Benedikt Stefansson, résidant professionnellement à Reykjavik, Islande.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. Les actionnaires représentés, les votes par correspondance, les mandataires des actionnaires représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence ; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Lesdites procurations et bulletins de vote, paraphés par les personnes ayant reçu procuration pour signer le présent procès-verbal et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiés sur le RESA numéro RESA_2025_111.34 le 23 mai 2025, dans le Luxemburger Wort, numéro 119, page 51, le 23 mai 2025 ainsi que via le FNS à la Bourse de Luxembourg, à l'adresse suivante:
<https://www.luxse.com/search?dataType=documents&q=alvotech>.

IV. Conformément aux statuts de la Société et à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (i) aucune résolution n'est requise concernant le point (1) de l'ordre du jour et (ii) les résolutions concernant les points 2 à 8 de l'ordre du jour seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, sans condition de quorum, et (iii) le point 9 de l'ordre du jour sera adopté à la majorité des 2/3 des votes valablement exprimés et seulement si un quorum d'au moins la moitié du capital social est atteint.

V. Il résulte de la liste de présence que deux cent dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-neuf (217.094.559) actions ordinaires sur trois cent vingt-quatre millions huit cent un mille quarante (324.801.040) actions ordinaires émises avec droit de vote sont représentées et tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable. Considérant que onze millions huit cent vingt-cinq mille cent trente-huit (11.825.138) actions ordinaires étaient détenues par une filiale de la société à la Date d'Enregistrement et que les droits de vote correspondants ont été suspendus, soixante-neuf point trois six pour cent (69,36%) des actions ayant le droit de vote sont représentées à l'assemblée.

VI. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VII. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rapports de gestion du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») et des rapports du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels de la Société et sur les états financiers consolidés du groupe Alvotech pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Approbation des états financiers consolidés du groupe Alvotech pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Constatation de la perte de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat.

5. Octroi de la décharge (*quitus*) à (a) M. Róbert Wessman, (b) Mme Ann Merchant, (c) Mme Lisa Graver, (d) Mme Linda McGoldrick, (e) M. Richard Davies, (f) M. Tomas Ekman, (g) M. Faysal Kalmoua, (h) M. Arni Hardarson et (i) M. Hjörleifur Pálsson pour l'exercice de leur mandat respectif en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2024.

6. Renouvellement du mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe Alvotech pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant ces comptes.

7. Renouvellement des mandats de (a) M. Róbert Wessman, (b) Mme Ann Merchant, (c) Mme Lisa Graver, (d) M. Richard Davies, (e) M. Tomas Ekman et (f) M. Arni Hardarson en tant que membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

8. Présentation et vote consultatif sur le rapport de rémunération du conseil d'administration de la Société.

9. (i) Présentation du rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et la réduction du capital social autorisé et la suppression du droit préférentiel de souscription ; (ii) décision de renouveler pour une période de cinq (5) ans et de réduire le capital autorisé de la Société pour le ramener de son montant actuel de cinquante-neuf millions treize mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains et soixante-cinq cents (USD 59.013.554,65), composé de cinq milliards neuf cent et un millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (5.901.355.465) actions d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, à un montant de quatre millions cinq cent mille dollars américains (USD 4.500.000), composé de quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune ; et (iii) modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société sous la forme publiée sur le site web de la Société à l'adresse <https://investors.alvotech.com/events/event-details/annual-general-meeting-2025>, sous le titre « *Proposed Amended and Restated Articles* » (proposition de modification et de refonte des statuts).

Après avoir dûment examiné les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, après avoir pris connaissance de la convocation et des documents y afférents et après délibération, a adopté et requis le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le bureau de l'assemblée présente et l'assemblée générale des actionnaires prend note des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un total de bilan de deux milliards huit cent quarante-sept millions deux cent vingt-sept mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 2.847.227.096), tel que présenté par le Conseil d'Administration.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent quinze millions deux cent trente-neuf mille deux cent trente-cinq (215.239.235) voix en faveur ;
- un million huit cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-neuf (1.855.089) abstentions ; et
- deux cent trente-cinq (235) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant apparaître un total de bilan d'un milliard deux cent vingt-et-un millions quatre cent mille dollars américains (USD 1.221.400.000), tel que présenté par le Conseil d'Administration.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent quinze millions deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-dix (215.239.470) voix en faveur ;
- un million huit cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf (1.854.889) abstentions ; et
- deux cent (200) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires prend acte d'une perte de cent vingt-neuf millions huit cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 129.833.581) et décide de reporter cette perte sur l'exercice suivant.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent quinze millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit (215.238.198) voix en faveur ;
- un million huit cent cinquante-six mille deux cent trente-huit (1.856.238) abstentions ; et
- cent vingt-trois (123) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge aux

membres suivants du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- (i) Róbert Wessman ;
- (ii) Ann Merchant ;
- (iii) Lisa Graver ;
- (iv) Linda McGoldrick ;
- (v) Richard Davies ;
- (vi) Tomas Ekman ;
- (vii) Faysal Kalmoua ;
- (viii) Arni Hardarson ; et
- (ix) Hjörleifur Pálsson.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent quinze millions deux cent trente-sept mille cent cinquante-six (215.237.156) voix en faveur ;
- un million huit cent cinquante-six mille neuf cent quarante et un (1.856.941) abstentions ; et
- quatre cent soixante-deux (462) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, une société à responsabilité existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice qui sera clôturé le 31 décembre 2024 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant ces comptes.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent quinze millions deux cent quarante mille cinq cent trente-sept (215.240.537) voix en faveur ;
- un million huit cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-six (1.853.986) abstentions ; et
- trente-six (36) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats des membres suivants du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée

générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- (i) Róbert Wessman ;
- (ii) Ann Merchant ;
- (iii) Lisa Graver ;
- (v) Richard Davies ;
- (vi) Tomas Ekman ;
- (viii) Arni Hardarson ; et

En conséquence, la composition du conseil d'administration de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est la suivante :

- (i) Róbert Wessman ;
- (ii) Ann Merchant ;
- (iii) Lisa Graver ;
- (iv) Richard Davies ;
- (v) Tomas Ekman ;
- (vi) Arni Hardarson ; et
- (vii) Hjörleifur Pálsson.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent treize millions huit cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-neuf (213.886.199) voix en faveur ;
- un million huit cent cinquante-huit mille trois cent cinquante-deux (1.858.352) abstentions ; et
- un million trois cent cinquante mille huit (1.350.008) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de se prononcer par vote consultatif sur le rapport de rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent trois millions huit cent soixante-huit mille six cent quarante-six (203.868.646) voix en faveur ;
- onze millions deux cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (11.219.277) abstentions ; et
- deux millions six mille six cent trente-six (2.006.636) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide (i) de prendre acte du rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et la réduction du capital social autorisé et la suppression du droit préférentiel de souscription ; et (ii) de renouveler pour une période de cinq (5) ans et de réduire le capital autorisé de la Société pour le ramener de son montant actuel de cinquante-neuf millions treize mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains et soixante-cinq cents (USD 59.013.554,65), composé de cinq milliards neuf cent et un millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (5.901.355.465) actions d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, à un montant de quatre millions cinq cent mille dollars américains (USD 4.500.000), composé de quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune ; et (iii) de procéder à la modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante :

« Article 6 : Capital autorisé

6.1 *Le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de quatre millions cinq cent mille dollars américains (USD 4.500.000), représenté par quatre cent cinquante millions (450.000.000) d'Actions d'une valeur nominale d'un cent (0,01 USD) chacune.*

*Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de constitution ou toutes décisions ultérieures de créer, renouveler ou augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé dans les limites du capital autorisé (i) à réaliser, pour quelque raison que ce soit, y compris toute émission en une ou plusieurs tranches successives (a) de droits de souscription et/ou de conversion, y compris des warrants (qui peuvent être émis séparément ou attachés à des Actions, des obligations, des options, des notes ou des instruments similaires), des obligations convertibles, des notes ou des instruments similaires (les « **Droits d'Actions** ») ainsi que (b) de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances sur la Société, par conversion de réserves disponibles ou de toute autre manière ; (ii) à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de souscription et de libération des nouvelles Actions ; (iii) à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission contre paiement en espèces d'Actions, de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des Actions, des obligations, des notes ou des instruments similaires), d'obligations convertibles, de notes ou d'instruments similaires, et (iv) confirmer par acte notarié dans le délai légal toute augmentation de capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modifier l'article 5.1 et l'article 6.1 en conséquence. Les Actions à émettre lors de l'exercice de tous Droits d'Actions peuvent être émises au-delà de la période de capital autorisé initial de cinq (5) ans, pour autant que les Droits d'Actions aient été émis au cours de la période de capital autorisé initiale concernée de cinq (5) ans. »*

La résolution a été adoptée comme suit :

- deux cent neuf millions trois cent trente-cinq mille quatre cent quarante-sept (209.335.447) voix en faveur ;
- cinq millions sept cent trente-sept mille sept cent trente-huit (5.737.738) abstentions ; et
- deux millions vingt et un mille trois cent soixante-quatorze (2.021.374) voix contre.

En conséquence, la résolution est adoptée.

En l'absence d'autres questions, l'Assemblée est clôturée à 9:45 CEST.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français ; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, **le texte anglais fait foi.**

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.